



Compte rendu des délibérations du conseil municipal du Lundi 26 septembre 2016 à 19 heures

L'an deux mille seize et le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Poussan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques ADGE, Maire.

PRESENTS : Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Jean-Claude PAGNIER, Isabelle ALIBERT, Marianne ARRIGO, Sonia REBOUL, Terry ADGE, Stanislas THIRY, Jacques LLORCA, Pierre CAZENOVE, Danièle NESPOULOUS, Liliane MOUGIN.

Etaient absents excusés avec procuration :

Serge CUCULIERE ayant donné procuration à Jésus VALTIERRA
Jeanne TABARIES ayant donné procuration à Ghislain NATTA
Isabelle BAINÉE ayant donné procuration à Jean-Louis LAFON
Damien MAURRAS ayant donné procuration à Terry ADGE
Paula SERRANO ayant donné procuration à Yolande PUGLISI

Absents excusés : Nathalie CHAUVET, Gilles FOUGA, Delphine REXOVICE, Christian BEIGBEDER

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00.

- 1/ Sonia REBOUL est élue secrétaire de séance à l'unanimité
- 2/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 août 2016 à l'**UNANIMITE**
- 3/ Enumération des points de l'ordre du jour de la séance
- 4/ Validation de l'ajout d'une délibération concernant l'implantation d'un lycée sur la commune à l'**UNANIMITE**
- 5/ Décision n° 2016-19 confiant la défense de la commune C/ Mrs ESPINAS – DURAND – FAKKAS à la SCP MARGALL- D'ALBENAS devant le Tribunal de police de Sète.

RAPPORT N°1 : FONCIER – Acquisition – partie de la parcelle BI 107

Rapporteur Monsieur le Maire :

Il s'agit d'approuver l'acquisition amiable d'une partie de la parcelle BI 107 (213 m²), sis rue des amandiers appartenant à M. Cédric GALAVIELLE pour un montant de 17 040 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N°2 : FINANCES – Budget Principal – Décision modificative N°1

Rapporteur Monsieur NATTA :

Il s'agit d'approuver la décision modificative n° 1 du Budget Principal 2016 de la commune.

ADOPTE A LA MAJORITE (Abstention : Mme NESPOULOUS, MM. CAZENOVE et LLORCA)

RAPPORT N°3 : FINANCES – Taxe d'aménagement – convention de reversement avec la CCNBT

Rapporteur Monsieur NATTA :

Il s'agit de d'approuver la convention avec la CCNBT pour la participation au financement de l'Assainissement Collectif P.F.A.C.

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORT N°4 : RESSOURCES HUMAINES – Médecine préventive – nouvelle convention d'adhésion

Rapporteur Madame BOURDEAUX :

Il s'agit d'approuver la convention d'adhésion à la mission de médecine préventive du centre de gestion de l'Hérault.

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORT N°5 : Vœu – Implantation d'un lycée à POUSSAN

Rapporteur Monsieur le Maire :

Il s'agit d'émettre le vœu de solliciter la Région Occitanie pour l'implantation d'un lycée sur le territoire de la commune de POUSSAN.

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire lève la séance du conseil municipal à 20h08